

Bureau du Ministre

Biwò Minis lan

Réf.....

Le **10 OCT 2016**.....

No.....

COMMUNIQUÉ

Le **Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications** informe la population en général et les transporteurs en particulier, qu'à cause de l'état de dégradation du pont Dumarsais Estimé situé à l'entrée de la ville de Jérémie sur l'axe Cayes-Jérémie (RN7), **il se trouve dans l'obligation de prendre certaines mesures restrictives quant à l'utilisation de cet ouvrage.**

A compter du présent communiqué sont **interdits sur le pont** :

- 1) la circulation de véhicules, en même temps, dans les deux sens ;
- 2) la circulation de poids lourds en convoi (Il ne doit avoir plus d'un poids lourd en même temps sur l'ouvrage) ;
- 3) la circulation à plus de 25 kilomètres à l'heure ;
- 4) le passage de semi-remorques sur le pont (trailers) transportant bulldozer, pelle mécanique et autres engins ou matériaux pesant plus de 25 tonnes. Par exemple 400 sacs de ciment maximum sur un trailer ou 5000 gallons de produits pétroliers par camion.

Il est recommandé que tout le transport lourd dépassant plus de 25 tonnes se fasse par barge à compter de la présente note.

Le Ministère qui a déjà lancé un appel d'offres pour la réparation du pont s'excuse des ennuis que ces dispositions contraignantes vont causer à la population et compte sur la compréhension de tous pour éviter un accident regrettable.



MINISTÈRE DES TPTC